Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro SAPAT, veuillez visiter :
bacprosapat.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES

SESSION 2026

ÉPREUVE E5 : CHOIX TECHNIQUES

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse de la situation de service et de son contexte territorial (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Proposition d'évolution du service (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Organisation, prévention et évaluation de l'action (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : ESPACE DE VIE SOCIALE LE RELAIS DES VALLONS, COMMUNE DE SAINT-LAURIN, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Vous participez à l'analyse et à l'évolution des services proposés par l'Espace de vie sociale Le Relais des Vallons, situé dans une commune rurale. La structure organise chaque mercredi un déjeuner partagé, suivi d'une activité collective. La coordinatrice souhaite adapter ce service aux attentes des habitants, faciliter la participation de personnes ayant des besoins différents et mobiliser les ressources locales.

À partir des documents techniques et des données de la situation, vous analysez l'offre et son contexte territorial, puis vous formulez une proposition d'évolution argumentée. Vos propositions doivent prendre en compte la participation des personnes, l'accessibilité, la sécurité de l'activité et les ressources disponibles. Les données de santé non nécessaires à l'organisation du service ne doivent pas être recherchées ni diffusées.

Le dossier documentaire est inclus dans le sujet. Le temps de lecture des documents est compris dans la durée de l'épreuve.

PARTIE 1 : Analyse de la situation de service et de son contexte territorial (7 points)

Capacité C5.1 : Questionner une situation de service dans son contexte territorial

Vous vous appuierez sur les documents DT 1 et DT 2 pour caractériser le service, ses publics et les ressources de proximité.

1.1 (2 points) Présentez les principales caractéristiques du déjeuner partagé : public concerné, fréquence, capacité, activités associées et modalités actuelles d'accès.

1.2 (2,5 points) À partir des données de DT 1, identifiez deux besoins ou attentes auxquels le service répond déjà et deux besoins ou attentes qui restent insuffisamment pris en compte. Justifiez chaque élément par une donnée du dossier.

1.3 (2,5 points) Montrez en quoi le déjeuner partagé peut contribuer au lien social et à la qualité de vie dans la commune. Appuyez votre réponse sur deux éléments du contexte territorial et sur les caractéristiques du service.

PARTIE 2 : Proposition d'évolution du service (7 points)

Capacité C5.2 : Déterminer des possibilités d'intervention fondées sur les potentialités des personnes et du territoire

La coordinatrice envisage une évolution du déjeuner partagé dès le mois prochain. La salle municipale peut accueillir 16 personnes assises. Le budget maximal disponible pour une séance est de 120 euros, dont 45 euros de participation communale. Les denrées coûtent 7,50 euros par

participant. La structure peut mobiliser un salarié et deux bénévoles. Vous pouvez proposer une action complémentaire en vous appuyant sur les ressources recensées dans DT 2.

2.1 (2 points) Proposez deux objectifs précis pour faire évoluer le service. Chaque objectif doit correspondre à un besoin ou à une attente identifié en partie 1.

2.2 (3 points) Complétez le DR 1 en présentant une proposition d'action réalisable. Précisez le public visé, les modalités de participation, les ressources mobilisées, les adaptations prévues et les moyens d'évaluer l'action. Pour un groupe de 14 participants, calculez le coût des denrées et vérifiez sa compatibilité avec le budget maximal de 120 euros.

2.3 (2 points) Justifiez la pertinence de votre proposition au regard des potentialités des habitants et des ressources du territoire. Indiquez une mesure concrète permettant aux participants de contribuer aux choix ou à la réalisation de l'action.

PARTIE 3 : Organisation, prévention et évaluation de l'action (6 points)

Argumenter des choix d'intervention adaptés au service et à ses usagers

Pour être mise en œuvre, l'action doit être accessible, organisée avec les participants et conduite dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité communiquées par la structure. Les règles internes utiles figurent dans DT 2.

3.1 (2 points) Indiquez deux adaptations concrètes qui faciliteraient la participation de personnes ayant des difficultés de déplacement, de lecture ou d'accès à l'information. Reliez chaque adaptation au besoin auquel elle répond.

3.2 (2 points) Présentez deux mesures d'organisation à appliquer avant ou pendant le déjeuner partagé pour limiter les risques liés à la préparation et au service des aliments. Chaque mesure doit être justifiée à partir des consignes de DT 2.

3.3 (2 points) Proposez deux indicateurs simples permettant d'évaluer l'action après sa réalisation. Pour chacun, précisez comment l'information sera recueillie et en quoi elle aidera la structure à décider des suites à donner.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LE DÉJEUNER PARTAGÉ : DONNÉES DE FRÉQUENTATION ET FICHE DE SITUATION

Présentation du service. Le déjeuner partagé est organisé chaque mercredi de 12 h à 14 h par l'Espace de vie sociale Le Relais des Vallons. Il comprend un repas préparé sur place avec l'aide de bénévoles, puis une activité collective. La salle actuelle dispose de 12 places assises. L'inscription se fait par téléphone ou directement à l'accueil. Le tarif demandé est de 5 euros par participant.

Données recueillies par la structure. Sur les huit dernières séances, la fréquentation moyenne a été de 9 personnes. Quatre habitants ont demandé à être inscrits sur une liste d'attente lors d'au moins une séance. Parmi les participants interrogés, 6 sur 9 souhaitent pouvoir choisir davantage les activités proposées, 5 sur 9 indiquent avoir des difficultés à se déplacer jusqu'à la salle, et 4 sur 9 demandent une information plus lisible sur le menu et le programme. Ces résultats proviennent d'un questionnaire facultatif réalisé par la coordinatrice.

Fiche de situation d'une participante, avec son accord pour l'organisation du service. Mme Roussel, 78 ans, vit seule dans le bourg. Elle utilise un déambulateur pour se déplacer à l'extérieur et indique qu'elle a besoin d'un cheminement sans obstacle et d'une place facilement accessible à table. Elle souhaite participer à la préparation de la décoration et préfère recevoir les informations en gros caractères. Elle ne signale aucune restriction alimentaire pour ce service. Les antécédents médicaux et les constantes ne sont pas recueillis, car ils ne sont pas nécessaires à l'organisation de cette activité collective.

Données de fréquentation et attentes recueillies

Indicateur	Donnée
Capacité de la salle actuelle	12 places assises
Fréquentation moyenne	9 personnes par séance
Habitants ayant demandé une inscription sur liste d'attente	4 personnes
Participants souhaitant choisir davantage les activités	6 sur 9
Participants signalant une difficulté de déplacement	5 sur 9
Participants demandant une information plus lisible	4 sur 9

Source : relevé interne de l'Espace de vie sociale, huit dernières séances.

DT 2 : RESSOURCES TERRITORIALES ET CONSIGNES INTERNES POUR LE DÉJEUNER PARTAGÉ

Ressources mobilisables. La salle municipale, accessible de plain-pied, peut accueillir 16 personnes assises. Elle est disponible un mercredi par mois. La médiathèque peut prêter des jeux et accueillir une activité de lecture à voix haute. Un jardin partagé situé à 300 mètres de la salle peut fournir des aromates avec l'accord de ses membres. Le service de transport à la

demande de la communauté de communes dessert le bourg le mercredi matin sur réservation au moins 48 heures à l'avance. Deux bénévoles sont disponibles le mercredi et la coordinatrice peut assurer l'organisation de l'activité.

Consignes internes de la structure pour la préparation et le service des aliments, établies en s'appuyant sur les principes d'hygiène alimentaire et la démarche HACCP. Se laver les mains avant la préparation et après toute interruption ; nettoyer et désinfecter le plan de travail avant utilisation ; séparer les aliments crus des aliments prêts à consommer ; vérifier et respecter les indications de conservation figurant sur les emballages ; conserver les aliments réfrigérés selon les indications du fabricant ; utiliser du matériel propre ; ne pas servir un aliment dont l'emballage est altéré ou dont la date limite de consommation est dépassée ; nettoyer les surfaces et le matériel après le service. En cas de doute sur un produit, ne pas le servir et prévenir la coordinatrice.

Ces consignes internes ne remplacent pas les procédures applicables à une activité de restauration professionnelle. La structure vérifie les informations relatives aux allergènes et prend en compte les demandes alimentaires communiquées par les participants avant la séance.

Ressources et conditions de mobilisation

Ressource	Disponibilité ou condition	Utilisation possible
Salle municipale	Une fois par mois, 16 places assises, accès de plain-pied	Accueillir une séance avec une capacité accrue
Médiathèque	Prêt de jeux et possibilité d'accueil d'une activité	Organiser une animation collective
Jardin partagé	À 300 m ; accord préalable des membres nécessaire	Associer les habitants à une activité autour des aromates
Transport à la demande	Réservation au moins 48 heures à l'avance	Faciliter le déplacement jusqu'au lieu de l'activité
Ressources humaines	Une coordinatrice et deux bénévoles disponibles le mercredi	Préparer, accueillir et animer la séance

Source : informations communiquées par les partenaires de la commune.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau pour présenter une action réalisable. Le coût des denrées pour 14 participants doit apparaître dans la ligne correspondante. Vous pouvez ajouter des précisions sur votre copie.

Proposition d'évolution du déjeuner partagé

Éléments de la proposition	Réponses
Nom ou thème de l'action	.....
Public visé et besoin pris en compte	.....
Modalités de participation des habitants	.....
Ressources du territoire mobilisées	.....
Adaptations prévues pour faciliter la participation	.....
Coût des denrées pour 14 participants : calcul	.....
Vérification par rapport au budget maximal de 120 euros	.....
Indicateur retenu pour évaluer l'action	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.